



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-05/01

Séance du 26 juin 2025

Date de la convocation :

19 juin 2025

Affichage de la convocation :

20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-six juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à D. JUHEN), Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT), Danièle GREAU (Procuration à N. BOURGEOIS).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

procurations : 6

absents : 5

votants : 22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Daniel MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 18 avril 2025 au 16 juin 2025 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

DIA00137625A0013	NON PREEMPTION	28/04/2025	7 rue du Tronfou	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0014	NON PREEMPTION	12/05/2025	6 route de Genève	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0015	NON PREEMPTION	07/05/2025	5 avenue des Brotteaux	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0016	NON PREEMPTION	12/05/2025	17 bis rue de la Faiteniaire	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0017	NON PREEMPTION	15/05/2025	Lieudit LES CITES	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0018	NON PREEMPTION	10/06/2025	Rue du Figuier	Terrain non bâti
DIA00137625A0019	NON PREEMPTION	27/05/2025	37 montée de la Paroche	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0020	NON PREEMPTION	16/06/2025	11 rue Denis Papin	Bâti sur terrain propre

2- Marchés publics passés sous la forme adaptée

Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal – 7, avenue des Ecoles						
Titre	N° marché	Entreprise	Code Postal	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
Lot 1 – Façade – ITE	2025-05-T	FK DAG	69800	65 473,00	78 567,60	12/06/2025
Lot 2 – Désamiantage- Charpente- Couverture- Zinguerie	2025-05-T	BOURDON FRERES	01380	99 273,00	119 127,60	12/06/2025
Lot 4 – Plâtrerie- Plafond- Peinture	2025-05-T	MEUNIER SA	69120	24 678,50	29 254,20	12/06/2025
Lot 5 – Chauffage- Ventilation- Plomberie- Sanitaire	2025-05-T	FEDERALY RENOVATION	69970	15 716,00	18 859,20	12/06/2025

Prolongation par avenant, notifié le 12/06/2025, du marché d'entretien des bâtiments communaux N° 2023-06-S Avenant du 3/7/2025 au 31/12/2025 selon les mêmes conditions tarifaires que celles conclues dans le marché initial et notifié le 03/07/2023.

3. Délivrances et reprises de concessions cimetières

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
02/06/2025	K n°01	15	1 ^{ère} dem.
04/06/2025	Case n°36	15	1 ^{ère} dem.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

